

jeunes fument des joints

Sept questions autour du cannabis

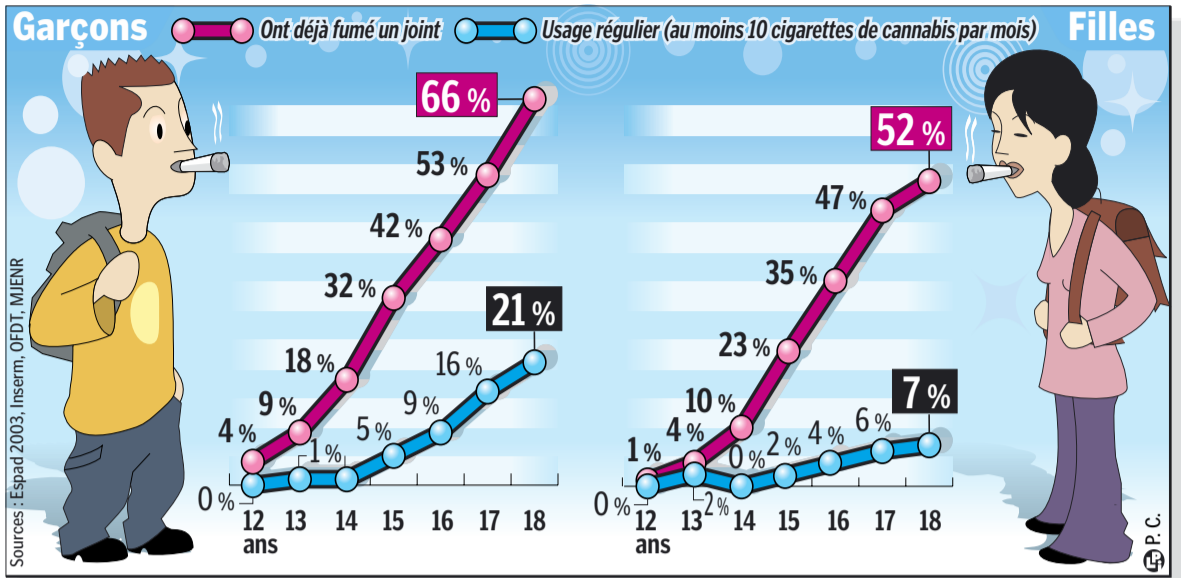
1 Le shit, l'herbe, qu'est-ce que c'est ? Le cannabis circule sous deux formes : le shit (la résine de cannabis, une pâte compacte et noire) et l'herbe (des fleurs de cannabis séchées). Le shit, le plus courant, se vend 15 € sous forme de barrette ressemblant à un demi-Carambar, avec laquelle il est possible de confectionner quatre ou cinq joints. Une enveloppe d'herbe, plus rare, se vend 15 € les 5 à 7 g. La concentration en principe actif, le THC (tétrahydrocannabinol), est variable. L'herbe venue des Pays-Bas (Skunk, Jack Herer...) est la plus forte, le shit venu d'Afghanistan plus prisé. Quelques ados font pousser, récoltent et fument leur propre herbe. Se procurer du shit est devenu un jeu d'enfant depuis l'apparition du téléphone portable. Les fumeurs se passent le numéro de petits dealers de quartier, qui livrent dans l'heure.

2 Quels sont les effets immédiats du produit ? Les effets recherchés sont généralement une légère euphorie, une envie spontanée de rire, une somnolence... Le poulx augmente, la bouche s'assèche, les yeux rougissent sous l'effet du gonflement des vaisseaux sanguins. La sensation de faim est souvent exacerbée. Fumer, même un seul joint, perturbe la perception du temps, la mémoire immédiate, notre champ visuel diminue sur les côtés. Nos réflexes sont moins bons, la précision de nos gestes est amoindrie « C'est pourquoi il est très dangereux de rouler à scooter après avoir fumé

un joint. Les tests de psychomotricité que nous avons réalisés chez des fumeurs montrent qu'au bout de deux joints, c'est encore pire. Il faut attendre quatre à six heures pour que leurs effets disparaissent », explique Michel Reynaud, chef du service de psychiatrie-addiction à l'hôpital Paul-Brousse et auteur d'un livre à paraître dans quinze jours*.

3 Est-ce dangereux pour la santé ? Les spécialistes s'accordent à dire que la consommation exceptionnelle n'est pas vraiment dangereuse pour la santé d'un individu. « Exceptionnellement, elle peut provoquer des crises d'angoisse, de panique surtout quand on le fume avec des bangs (sorte de narguilés) qui augmentent la concentration du produit », précise Michel Reynaud. « Il est moins dangereux de fumer un joint de temps en temps que de fumer un paquet de cigarettes par jour et d'être régulièrement ivre », ajoute-t-il. En revanche, la consommation régulière, c'est-à-dire au moins une fois par mois, augmente le risque d'apparition de maladies cardiovasculaires et de cancers ORL et du poumon. A cause de la toxicité qui se dégage de sa fumée, aggravée par la présence de tabac mélangé.

4 Cette drogue a-t-elle des répercussions sur le comportement, la scolarité ? La réponse est oui. « Quand on fume régulièrement, des troubles de la mémoire et de la concentration apparaissent. Cela rend plus difficile une bonne scolarité », affirme Marie



Choquet, chercheuse à l'Inserm, coauteure de l'enquête Espad. Les adolescents présentent un manque de motivation pour les activités habituelles, comme le sport. La vie se met alors à tourner vers la recherche du cannabis, en se coupant peu à peu de son milieu familial. Il faut alors consulter rapidement un spécialiste dans un service spécialisé, pour éviter un isolement de plus en plus fort. Tous les médecins s'accordent à dire que c'est une drogue « démotivatrice ».

5 Peut-on devenir accro ? Nous ne sommes pas tous égaux devant le risque. « On sait maintenant qu'il existe des gènes de l'addiction, qui favorisent chez certains la dépendance à tel ou tel produit », poursuit Michel Reynaud. Le gène de la dépendance au cannabis n'a pas encore été formellement identifié, mais il existe vraisemblablement ! Quant au produit lui-même, il entraîne relativement peu de dépendance, de l'ordre de 10 % des utilisateurs réguliers. Le même que celui de l'alcool mais bien infé-

rieur à celui du tabac. « C'est justement la présence du tabac dans les cigarettes de cannabis qui accroît la dépendance. » En Australie et en Amérique, l'usage est différent. On fume de l'herbe « pure », dans des pipes.

6 Que dit la loi ? La même chose depuis trente-quatre ans : fumer du shit est « aussi » interdit que de se faire une injection d'héroïne. La loi du 31 décembre 1970, renforcée par le nouveau Code pénal en 1994, ne distingue ni la nature de la drogue, ni la quantité absorbée, ni le caractère habituel ou non de l'usage. Elle punit d'un emprisonnement d'un an et jusqu'à 40 000 € d'amende ou de l'une de ces deux peines les usagers de l'un des stupéfiants. Le trafic, lui, est passible de deux à dix ans de prison et jusqu'à 8 millions d'euros. Dans la réalité, seul le trafic est réprimé et seuls les très gros consommateurs inquiétés, parce que mêlés un jour où l'autre à un trafic. C'est-à-dire une minorité des jeunes concernés.

7 Comment réagir si votre enfant fume ? Il rentre les yeux rouges, se rue sur le réfrigérateur, vous fuit, va se coucher anormalement tôt... Si des paquets de feuilles à rouler traînent dans son jean, le doute n'est plus permis. Les hauts cris ne sont pas recommandés. Prenez un peu de recul et choisissez le bon moment pour poser à votre enfant la seule question vraiment importante : « Pourquoi fumes-tu ? » S'il vous répond « Pour me détendre avec mes amis, tu prends bien l'apéro avec les tiens », c'est que le cannabis a principalement pour lui une fonction identitaire et récréative. Il faut bien sûr lui rappeler les risques, surtout de démobilité scolaire. Avec un peu de chance, le joint restera occasionnel et festif, et le laissera tôt ou tard. S'il vous répond « Parce que je me sens mal », c'est plus grave. Il y a une dépression derrière cette fuite artificielle, et votre enfant a sûrement besoin de vous, et d'une consultation. **F.D. ET M.P.**

* « Cannabis et santé », Ed. Flammarion.

« A moins d'être un gros trafiquant, on ne craint rien »

PATRICK, collégien

MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE)
DE NOTRE CORRESPONDANT

« **L**E SHIT, il faudrait vraiment être sourd pour ne pas en avoir entendu parler. Je connais des élèves qui fument des joints, surtout les grands de troisième. Mais moi, même si on m'en a proposé, je n'ai jamais essayé. Pourtant, si j'en voulais, ce serait très simple d'en trouver. » Julien, élève en quatrième d'un collège du centre de Marseille, est à l'image de sa génération, très au fait de la consommation de cannabis.

« J'ai fumé avec mon grand frère »

« Les joints, bien sûr que j'en ai déjà vu même dans le collège, poursuit son copain Nabil. Mais la plupart du temps, c'est en dehors, en ville le week-end. J'ai essayé une fois, mais ça ne m'a pas plu. Et puis surtout, si mes parents le savent, ils me tuent. » Les tabous autour du haschisch semblent avoir sauté depuis belle lu-

rette dans cet établissement marseillais. Les collégiens ne sont pas étonnés qu'on les interroge à ce sujet et se livrent assez librement, une fois la première méfiance passée. « J'ai fumé avec mon grand frère qui est au lycée, reprend Fabienne, élève de troisième. Pour lui, c'est devenu une habitude avec ses copains, surtout le week-end. Autour de lui, tout le monde fume. Il m'a fait essayer, mais il m'a prévenue que j'étais encore trop petite. Pourtant, pour lui, ça fait partie de sa vie quotidienne. » « Je n'ai jamais vu de dealers devant le collège, mais tout le monde sait où en trouver, avoue Guillaume. Le samedi, si je veux fumer, je descends dans un parking souterrain du centre-ville. Il y a toujours deux ou trois copains et on y passe tout l'après-midi. Moi, j'aime bien fumer de temps en temps. Le seul problème, c'est de cacher ses yeux rouges le soir en rentrant à la maison. »

Totalement décomplexés face à la consommation de cannabis, ces jeunes minimisent les risques qu'ils prennent pour leur santé. « Fumer



L'usage du cannabis, de plus en plus banalisé chez les jeunes, ne fait pas craindre une éventuelle répression. (LP/AURELIE AUDUREAU.)

des cigarettes n'est pas bon non plus, explique Guillaume. Moi, je ne fume que des joints. » La peur du gendarme ne semble pas non plus fonctionner. « Mon cousin a été arrêté avec une barrette, les policiers la lui

ont confisquée et ne l'ont même pas amené au commissariat, confie Patrick, élève du lycée voisin. A moins d'être un gros trafiquant, on ne craint pas grand-chose. »

MARC LERAS

Parents, ados où demander de l'aide ?

LES CONSULTATIONS EN ILE-DE-FRANCE

- Hôpital Paul-Brousse**, centre d'addictologie, service du professeur Reynaud. 12, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94 Villejuif. Tél. 01.45.59.32.60.
- Hôpital Robert-Debré**, service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. 48, boulevard Sérurier, 75020 Paris. Tél. 01.40.03.22.67.
- Hôpital Cochin**, centre Cassini, médecine de l'adolescence. 8 bis, rue Cassini, 75014 Paris. Tél. 01.58.41.16.78.
- Centre de tabacologie Albert-Chevrier**, service du professeur Lagrue. 40, rue Mesly, 94 Créteil. Tél. 01.49.81.32.50.
- Hôpital Avicenne**, centre Boucebc, docteur Ferredgi. 93 Bobigny. Tél. 01.48.95.59.33.
- Centre Marmottan**, 17, rue d'Armaillé. 75017 Paris. Tél. 01.45.74.00.04.
- Autosupport des usagers de drogue**, 204-206, rue de Belleville, 75020 Paris. Tél. 01.43.15.00.66.

LES LIGNES D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

- Drogues Info Service** : 0.800.23.13.13.
- Fil Santé Jeunes** : 0.800.23.52.36.